



Concours de recrutement des auditeurs des juridictions financières
— session 27 janvier 2019 —

2^{ème} épreuve

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Langue de rédaction : Français ou Espagnol ou Anglais

*A partir du dossier ci-joint (5 documents - 16 pages), rédigez
une note de synthèse traitant les points importants relatifs à la
politique sociale au Maroc et conclure par votre appréciation.*

Document n°2

Extrait de la note de présentation du projet de la loi de finances pour l'année budgétaire 2019
(...)

III.1.4. Restructuration des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale

Dans Son Discours du Trône du 29 juillet 2018, Sa Majesté le Roi a invité " le Gouvernement et tous les acteurs concernés à entreprendre une restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale....".

Dans ce cadre, la première réunion de la Commission interministérielle de pilotage de la réforme de la protection sociale, instituée par la circulaire de M. le Chef du Gouvernement n°06/2018 en date du 30 mars 2018 relative à la réforme et à la gouvernance du système de protection sociale au Maroc, s'est tenue le 12 septembre 2018 sous la présidence du Chef du Gouvernement. Cette réunion a été l'occasion de :

- Présenter l'état d'avancement des travaux des comités thématiques de la protection sociale institués par le Chef du Gouvernement ;
- Présenter le plan d'action de la Commission interministérielle pour l'accélération de la mise en œuvre des Orientations Royales en matière de protection sociale ; et
- Présenter le projet du programme de concertation relative à l'extension de la couverture médicale et sociale.

III.1.4.1 Mise en place d'un Registre Social Unique

Le Projet d'identification et de ciblage pour les programmes de protection sociale a pour objectifs de mettre en place un système de vérification identitaire sociale de la population résidente au Maroc, d'améliorer les prestations de services sociaux et d'assurer l'efficacité et l'efficience des dépenses sociales.

Ce dispositif permettra une rationalisation en matière de dépenses publiques dans la mesure où plusieurs programmes d'aides à la population (Tayssir, Ramed, l'aide aux femmes veuves avec enfants à charge ...) sont actuellement opérationnels mais sans être intégrés dans un système d'information commun.

Dans ce sens, un projet de loi instituant un système de ciblage des bénéficiaires des programmes de protection sociale est en cours de finalisation en vue de son adoption par le Conseil du Gouvernement. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place d'un Registre Social Unique (RSU), d'un Registre National de la Population (RNP), ainsi que la création de l'Agence Nationale des Registres (ANR).

Le ciblage des prestations sociales et les modalités pour atteindre la cible des ménages prioritaires s'effectueront à travers la mise en place d'un système d'identification, de scoring et d'authentification, afin de réduire les délais et les coûts pour les bénéficiaires desdits programmes.

III.1.4.2 Consolidation des acquis de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) : lancement de la 3^{ème} phase

III.1.4.2.1 Bilan de l'INDH 2005-2017

Depuis son lancement, l'INDH a été dotée d'une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams pour la phase I (2005-2010) et de 17 milliards de dirhams pour la phase II (2011-2017).

Au titre de la période 2005-2017, la mise en œuvre de l'INDH a contribué à la réalisation de plus de 44.000 projets et 17.000 actions, pour un investissement global de 37,85 milliards de dirhams, dont la part de l'INDH s'élève à 22,45 milliards de dirhams. Le nombre total des bénéficiaires de ces projets dépasse 10,4 millions de personnes. Par type de programme, ces réalisations se présentent comme suit :

- ▶ Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural : 18 646 projets et actions ont été réalisés pour un montant d'investissement de 8,5 milliards de dirhams au profit de 3.819.388 bénéficiaires ;
- ▶ Le programme transversal : 27.088 projets et actions ont été réalisés pour un montant d'investissement de 11,5 milliards de dirhams au profit de 2 712.454 bénéficiaires ;
- ▶ Le programme de lutte contre la précarité : 5348 projets et actions ont été réalisés pour un montant d'investissement de 6,6 milliards de dirhams au profit de 1 037.167 bénéficiaires ;
- ▶ Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain : 10 516 projets et actions ont été réalisés pour un montant d'investissement de 5,9 milliards de dirhams au profit de 2 985.743 bénéficiaires ;

Par ailleurs, l'INDH a accordé, dès son lancement, un intérêt particulier à la promotion des **Activités Génératrices de Revenus (AGR)** en soutenant les activités qui assurent l'inclusion socioéconomique des personnes pauvres et leur permettent de participer à la vie active et par là de se prendre en charge. Ainsi, 9.359 AGR pour un montant total de 3,1 milliards de dirhams ont été lancées au profit de 153.000 bénéficiaires.

Concernant les réalisations du programme de mise à niveau territoriale, dont le coût s'élève à plus de 5 milliards de dirhams et sous son lancement en 2011 jusqu'à 2017, elles se présentent selon le domaine comme suit :

- La construction de routes, pistes et ouvrages d'art, à travers l'aménagement de 2.365 Km de routes et pistes et la construction de 64 ouvrages d'art ;
- L'éducation : à travers la construction de 3.008 logements pour les enseignants de l'éducation nationale ;
- L'alimentation en eau potable : à travers l'adduction en eau potable de 239 douars, ainsi que la réalisation de 677 projets de points d'eau ;
- La santé : à travers la construction de 230 logements pour le personnel médical et 8 dispensaires, la mise à l'équipement de 48 centres de santé et l'achat de 50 ambulances ;
- L'électrification totale : cette action a concerné 2.420 douars.

Ainsi, l'INDH a continué de puis sa mise en œuvre, une évolution remarquable marquée par des résultats concrets, probants et tangibles. Ses performances peuvent être épinglées à l'engagement, l'impact de la culture de la participation et du dialogue, l'approche globale de développement social et économique. Les facteurs, la dynamisation du tissu associatif, le renforcement des capacités des porteurs de projets et l'amélioration du sentiment de confiance, de dignité et de responsabilité.

III.4.2.2. Mise en œuvre de la 3^{ème} phase de l'INDH

En vue de consolider les acquis de l'état et de donner une nouvelle impulsion à cette initiative, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Instructions, le 13 septembre 2018, pour le lancement de la 3^{ème} phase de l'INDH au titre de la période 2019-2023, pour un coût global de 18 milliards de dirhams.

Cette 3^{ème} phase a été conçue selon une nouvelle ingénierie basée sur une gouvernance novatrice et créative. Elle vise essentiellement à consacrer les valeurs de justice sociale et de dignité tout en se projetant dans l'avenir, à travers l'adoption d'une approche globale basée sur quatre programmes cohérents et complémentaires garantissant la participation de tous les acteurs socio-économiques présents comme suit :

- **Programme de rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous-équipés** : ce programme vise à améliorer les conditions de vie des populations dans les zones sous-équipées, à travers la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de services de base. Il se traduit par la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de services de base, à travers la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de services de base, à travers la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de services de base.

WV

- **Programme d'Accompagnement des Personnes en Situation de Précarité :** l'intervention dans le cadre de ce programme concernera 11 catégories prioritaires parmi les personnes en situation de vulnérabilité, à savoir le soutien à cinq catégories de personnes à besoins spécifiques, le soutien à la réinsertion socio-économique de quatre catégories englobant les femmes en situation de précarité, les anciens détenus sans ressources, les mendiants, les vagabonds et toxicomanes ainsi que la protection de deux catégories d'enfants et de jeunes (enfants abandonnés, enfants de rue et les jeunes sans-abris).
- **Programme d'Amélioration du Revenu et de l'Inclusion Economique des Jeunes :** il vise principalement à garantir un revenu et à créer des emplois pour les jeunes ;
- **Programme d'Impulsion du Capital Humain des Générations Montantes :** ce programme constitue une nouvelle pierre dans l'édification du système intégré de développement durable qui tend à lutter de manière proactive contre l'une des causes principales du retard en matière de développement humain et ce, à travers l'investissement dans le capital humain dès la petite enfance

A noter que cette 3^{ème} phase sera financée à hauteur de 60% par le Budget Général, de 30% par les Collectivités Territoriales et de 10% par la Coopération Internationale.

iii.1.4.3. Pérennisation des programmes financés par le Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale

Dans le cadre des efforts visant à renforcer les actions sociales ciblant les populations démunies, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des programmes financés dans le cadre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale.

Ainsi, depuis sa création jusqu'à fin août 2018, ce fonds a contribué à hauteur de 12,7 milliards de dirhams au financement des programmes suivants :

► Le programme RAMED

En vue d'accompagner la mise en œuvre de ce régime, plus de 6,3 milliards de dirhams ont été mobilisés dans le cadre des disponibilités du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, dont 1,64 milliard de dirhams au titre de l'année 2018.

Sur ces crédits, 3,8 milliards de dirhams ont été versés au profit des CHU et l'ANAM et plus de 2,5 milliards de dirhams au profit du «Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale» pour l'achat de médicaments et des dispositifs médicaux. L'extension de ce régime, jusqu'à fin août 2018, a permis d'atteindre plus de 12,44 millions de bénéficiaires (5,08 millions de foyers sociaux et 7,36 millions de personnes individuelles).

► Le Programme Tayssir

Dans le cadre des disponibilités du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, un montant de 1,8 milliard de dirhams a été affecté au profit du programme Tayssir, dont 1,18 milliard de dirhams au titre des années 2016-2017 et 2017-2018.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires du programme Tayssir pour l'année scolaire 2017-2018, a atteint 706 000 personnes.

► **L'Initiative Royale «un million de cartables»**

Cette opération a bénéficié d'un déblocage de 1,42 milliard de dirhams à partir du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, dont 250 millions de dirhams au titre de l'année 2016-2017. Le nombre de bénéficiaires, pour l'année scolaire 2017-2018, est passé à 4 302 781 élèves, contre 4 018 470 en 2016-2017.

► **Le Programme d'Assistance aux Personnes à Besoins Spécifiques**

Pour permettre l'opérationnalisation de ce programme, un montant de 263 millions de dirhams a été versé, au titre de la période 2015-2017, au profit de l'Entraide Nationale dans le cadre des disponibilités du «Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale».

► **Le Programme d'Aides Directes aux Femmes Veuves en Situation de Précarité**

Dans le cadre des disponibilités du «Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale», ce programme a bénéficié d'un déblocage d'un montant total de 1,5 milliard de dirhams, dont une enveloppe de 444 millions de dirhams mobilisée, à fin septembre 2018, au profit de la CNRA. Quant au nombre de bénéficiaires, il a atteint, au 04 octobre 2018, plus de 87 984 veuves et plus de 155 000 orphelins.

En vue d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des programmes précités et eu égard à la stabilité des recettes et l'accroissement des dépenses dudit fonds, le Gouvernement examinera les mesures nécessaires pour la pérennisation de ce fonds.

III.1.4.4. Fonds d'Entraide Familiale

Dans le cadre des actions engagées pour le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a également mis en place depuis 2010 le Fonds d'entraide familiale afin d'offrir des prestations ayant pour objectif de consolider la cohésion et la pérennité de la cellule familiale et de répondre aux besoins d'un maillon essentiel de la société.

Afin d'assurer une meilleure gestion dudit fonds et de simplifier les procédures relatives à l'obtention des pensions, l'Etat a procédé au titre de l'année 2018, conformément aux Hautes Orientations Royales, à la révision de la loi n°41-10 fixant les conditions et les procédures pour bénéficier des prestations de ce fonds, à travers la promulgation, par le dahir n°1-18-20 du 22 février 2018, de la loi n°83-17 modifiant la loi n°41-10 précitée. Ainsi, la base des bénéficiaires des allocations du fonds a été élargie en incluant, outre les enfants auxquels une pension alimentaire est due à la suite de la dissolution des liens du mariage après constatation de l'indigence de la mère, les catégories suivantes :

- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due pendant la relation conjugale et après constatation de l'indigence de la mère ;
- Les enfants auxquels une pension alimentaire est due après le décès de la mère ;
- Les enfants soumis à la «Kafala» auxquels une pension alimentaire est due ;
- L'épouse démunie à laquelle une pension alimentaire est due.

Aussi, le nombre de femmes bénéficiaires dudit dispositif depuis son lancement a atteint, à fin août 2018, 21.830 femmes bénéficiaires, pour un montant dépensé de 220,74 millions de dirhams.

(....)

Document n°3

Extrait d'une note conceptuelle des assises nationales de la protection sociale sous le thème : « Ensemble pour un système de protection sociale intégré et pérenne ». Skhirat, 12-13 novembre 2018.

La Protection Sociale (PS) a longtemps été considérée comme exclusive aux pays développés du fait qu'elle représente un instrument de compensation des pertes temporelles des revenus suite à des chocs de nature éphémère. Elle était perçue comme non appropriée pour les pays en développement où la pauvreté et la vulnérabilité représentent des phénomènes structurels.

Toutefois, la seconde moitié des années 1990 marque une prise de conscience au niveau international des effets négatifs de la pauvreté des nations et de la paupérisation des populations. Un consensus (Consensus post-Washington), traduit par les différentes stratégies de réduction de la pauvreté pilotées par la Banque Mondiale (BM) ainsi que par le processus des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et par la suite celui des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par la communauté internationale sous l'égide de l'ONU en 2000 et en 2015, s'est construit sur la priorité à accorder à la protection sociale comme mécanisme de lutte contre la pauvreté.

Pendant longtemps les modèles économiques visaient à augmenter la croissance économique et légalisaient la Protection Sociale à un plan secondaire, car perçue comme une dépense économiquement improductive et du fait que les mécanismes du marché étaient supposés suffisants pour réguler la redistribution. Mais suite aux crises économiques, à la persistance de la pauvreté et à la rigidité des inégalités, la protection sociale est envisagée maintenant comme un moyen de nature à renforcer le capital humain, à consolider les droits sociaux et à maintenir le lien social. Elle a, du fait, un double impact :

- i) sur la croissance économique,
- ii) et surtout sur la cohésion et la stabilité sociale.

C'est dans cette logique que de plus en plus de pays en développement ont mis en œuvre un éventail de programmes de protection sociale qui fournissent différents types de prestations et de services au profit des populations les plus défavorisées.

Les premières expériences en matière de Transferts monétaires conditionnés (TMC) ont vu le jour au Brésil, au Mexique et à la Colombie puis, beaucoup d'autres expériences ont été implantées après, dans les pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines et Thaïlande), d'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Kenya et Malawi) et méditerranéens (Turquie, Égypte, Tunisie, Jordanie).

Pour les systèmes de pensions sociales vieillissantes (non contributives), plusieurs pays d'Afrique Australe (Botswana, Lesotho et Swaziland), d'Asie du Sud (Inde, Bangladesh et Népal) ont instauré, depuis les années 2000, des programmes inspirés du modèle sud-africain. L'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Émirats Arabes Unis, qui disposaient déjà de systèmes de pensions non contributifs, les ont réformés.

Le Maroc, quant à lui, a mis au feu de tous les feux pour mettre en œuvre des programmes de nature sociale pour accompagner son modèle de développement économique. Ses efforts ont été soutenus par une armée de diplômés pour la mise en œuvre progressive d'un système de protection sociale diversifié, sans être en mesure de nature éphémère que les populations en ont besoin. Une telle situation de deux grandes campagnes est :

- ✓ Une campagne de éducation sociale touchant les différents segments de la population (RCA, GNA, la Centre National de Sécurité Sociale (CNSS), les centres de formation des Organismes de Prévoyance Sociale (OPSS)).

www.jobdiali.com

- ✓ et une autre non contributive qui s'appuie sur un ensemble de programmes d'assistance sociale (INDH, RAMED, Tayssir, cantines scolaires, internats, bourses, programmes d'insertion professionnelle, institutions d'assistance sociale, etc...)

Grâce à ces programmes, notre pays a pu, à titre d'illustration, atteindre un taux de couverture médicale effectif de 61% (35% par le biais de l'AMO et 26% grâce au RAMED), un taux plutôt satisfaisant comparé aux pays du même niveau de développement où le même taux se situe, selon l'Organisation Internationale du Travail, à 60% au Brésil, 50% au Mexique, 67% en Argentine, 36% en Egypte et 19% en Inde.

Il convient aussi, par souci d'exhaustivité et d'objectivité, d'intégrer dans le champ d'action du dispositif national d'appui aux populations dans le besoin, d'autres mécanismes d'assistance comme l'alphabétisation, l'entraide nationale et surtout le mécanisme de compensation qui se traduit par la subvention des prix des produits de base de première nécessité, à savoir la farine nationale, le sucre et le gaz butane. Ce dernier mécanisme a un caractère universel.

Cependant, le système actuel de protection sociale se trouve confronté à une multitude de risques et de défis qui réduisent son impact aussi bien pour la composante sécurité sociale que pour la composante assistance sociale. Les différentes études et diagnostics du dispositif national de retraite, par exemple, sont unanimes pour en décrier la faiblesse et la fragilité, caractérisées par sa faible couverture des actifs et le déséquilibre structurel de certains régimes.

De même, l'action publique en matière d'assistance sociale est marquée par une faible équité liée à la fragmentation excessive des programmes et au déficit de coordination de telle manière que des individus non dans le besoin peuvent être surprotégés alors que d'autres, nécessaires, peuvent se trouver exclus des filets de l'assistance sociale.

Le Maroc qui adhère à la Recommandation du BIT relative au socle minimal de protection sociale et qui souscrit pleinement à l'Agenda onusien de lutte contre la pauvreté et la précarité et pour la réalisation des ODD, se trouve actuellement à la croisée des chemins. Pour asseoir un développement équitable et inclusif, il se doit de se doter d'un vrai système, intégré et cohérent, de protection sociale avec l'ambition de couvrir la population en besoin de protection de manière équitable, efficace, responsable et transparente.

Pour ce faire, il est nécessaire d'examiner le système en vigueur, d'en évaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact sur la résilience des personnes en situation de pauvreté et de précarité afin d'en consolider les compartiments encore valables et de réformer ceux qui ne concourent plus aux missions souhaitées, d'en étendre la couverture et d'en renforcer la cohérence et la gouvernance.

Ce chantier structurant vient à point nommé pour donner corps aux instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui en a appelé, dans son discours prononcé devant les Représentants de la Nation le 13 octobre 2017, le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble des compétences nationales en vue d'engager un débat national mobilisant l'intelligence collective pour reconsidérer le modèle de développement en essouffissement et tracer les contours d'un nouveau modèle de développement approprié au Maroc d'aujourd'hui. Plus explicite encore, dans Son discours du Trône du 29 Juillet 2018, Sa Majesté le ROI « invite le gouvernement et tous les acteurs concernés à entreprendre une restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale ».

Ce chantier s'inscrit aussi dans le sillage des réformes globales et sociétales entamées depuis les années 2000 sous l'égide de Sa Majesté le Roi et particulièrement après l'adoption de la Constitution de 2011. Celle-ci en établit le socle dans son article 31 qui stipule que l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir, entre autres, des droits aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale, à une

éducation moderne de qualité, au logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi.

La mise en place d'un système de protection sociale à la place des filets en cours, aussi nombreux que coûteux et inefficaces, sera une composante essentielle et incontournable dans l'édification d'un nouveau modèle de développement capable d'assurer la cohésion sociale et l'inclusion de tous les segments de la population dans le processus de création de richesse.

L'enjeu est l'élargissement de la couverture sociale pour englober toutes les couches sociales, prévenir les risques présents et ceux en émergence d'une société en transition et améliorer les prestations fournies aux familles défavorisées ou en état de précarité.

La question du financement occupe une place centrale dans la problématique car elle conditionne la réussite, la pérennité et la soutenabilité du système actuel et de ses différentes extensions futures. Sa résolution est incontournable.

Pour ce faire il est nécessaire d'intégrer dans le processus de réforme de la protection sociale une réflexion sur une gouvernance du système qui implique les acteurs locaux, le secteur privé, la société civile, les organisations professionnelles etc., et définit les rôles et les champs d'intervention des différents intervenants. L'objectif est de mobiliser de nouvelles ressources nécessaires pour le développement de la protection sociale et de leur assurer la pérennité et l'efficacité requise.

Le chantier est déjà entamé avec la mise en place d'une commission interministérielle, qui a pour mission de piloter la réforme de la protection sociale au Maroc sous l'autorité du Chef du Gouvernement, et avec le lancement d'une étude d'envergure sur le diagnostic exhaustif du système actuel et l'exploration des pistes de sa réforme.

Les premières Assises Nationales de protection sociale constitueront un acte fondateur de ce chantier et un moment clé dans son orientation du fait qu'elles permettront l'échange et le débat public entre les acteurs impliqués issus de sphères diverses (personnalités politiques, acteurs sociaux, entreprises, administrations, universités, société civile, organisations internationales, presse et experts) en vue de bâtir les fondements d'une vision intégrée et partagée pour une action publique cohérente et performante en faveur des populations vulnérables. (...)

Le but final sera d'établir une feuille de route pour la réforme de la protection sociale au Maroc en vue :

- d'étendre la couverture à l'ensemble des segments de la population en prise avec des incapacités ou des vulnérabilités compte tenu de leurs spécificités démographiques (cycle de vie), de leurs statuts sociaux et de leurs implications économiques ;
- d'assurer une plus grande équité du système à travers un meilleur mécanisme de ciblage, pertinent et dynamique, qui permet d'identifier et de suivre toutes les personnes qui ont besoin de protection et qui ne produisent pas de « surprotégés » ;
- d'opérer une intégration des programmes éparses et une cohérence globale du système afin de toucher la personne en besoin de protection compte tenu de son incapacité ou vulnérabilité de manière identique quel que soit le programme/filet qui la cible ;
- d'asseoir une bonne gouvernance qui assure au système dans son ensemble efficacité, efficience, transparence et responsabilité ;
- de pérenniser le système face à l'ampleur des besoins et attentes de la population, aux risques potentiels à prévenir, aux défis à identifier et à intégrer dans les stratégies de mise en œuvre et aux contraintes financières, institutionnelles, géographiques et de toute autre nature à desserrer.

Document n°4

Colloque des finances publiques : Le Maroc se cherche un modèle de justice sociale

Par Hassan EL ARIF | L'économiste, Edition N°:5356 Le 24/09/2018

**Benchââboun: «Le gouvernement décline déjà le contenu du discours royal»
Des experts exposent leur expérience au colloque de la Fondafip**

Tayssir, Fonds de cohésion sociale, aide aux veuves, aux femmes abandonnées, Initiative nationale pour le développement humain (INDH), opération «1 million de cartables»... Le Maroc n'a jamais aligné autant de programmes sociaux. Mais peut-on dire pour autant qu'il a élaboré une politique lisible dans le domaine social ?

En tout cas, le colloque international sur les finances publiques, organisé par la Fondafip et la TGR les 21 et 22 septembre, a bien tenté d'étudier la question sous la thématique « Finances publiques et justice sociale ». Un événement auquel plusieurs hauts responsables marocains et français, experts, chercheurs, invités ont émis des réflexions. Comme à l'accoutumée, il y avait foule. Une partie de l'assistance était restée debout.

Et parmi les intervenants, Mohamed Benchââboun, le tout nouveau ministre des Finances, attendu sur sa première intervention publique. D'autant plus que l'ex-PDG du groupe BCP, rompu aux business-plan, doit être en train d'apporter sa propre touche au projet de loi de finances 2019.

La thématique du colloque intervient après les discours dans lesquels le Souverain a demandé au gouvernement de concevoir un nouveau modèle de développement pour répondre aux attentes sociales de la population. « Le gouvernement s'est déjà attelé à mettre en œuvre dans les plus brefs délais les principales réformes contenues dans le discours royal.

Sur le plan économique, les réformes portent d'abord sur l'adoption de la Charte de déconcentration administrative à l'effet de permettre aux autorités régionales, préfectorales, provinciales et locales de prendre les décisions au niveau de proximité le plus approprié », déclare le ministre.

L'objectif étant de permettre aux collectivités territoriales de promouvoir l'investissement public et privé et donc les créations d'emplois. La nouvelle charte d'investissement, qui devrait bientôt voir le jour, vise à améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'acte d'investir. Dans ce nouveau schéma, les centres régionaux d'investissement, dont la mission et les attributions seront renforcées via le projet de loi dans le circuit d'adoption, joueront un rôle pivot.

Sauf que tout cela suppose des ressources financières qui ne peuvent pas toujours être couvertes par les finances publiques. Surtout dans une conjoncture économique difficile où il faut tenir compte du déficit budgétaire, des recettes fiscales souvent limitées... Comment peut-on donc concilier considérations sociales et contraintes économiques ?

« La contribution des finances publiques en faveur de la justice sociale a connu deux périodes distinctes. La première s'est étalée depuis l'indépendance jusqu'aux années 1980. La deuxième a débuté à partir des années 1990 avec un renforcement plus prononcé depuis l'année 2000 », rappelle Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume.

L'Etat avait beaucoup investi dans la construction des barrages, des hôpitaux, des routes, des écoles, des universités... En parallèle, il encourageait le secteur privé pour l'accompagner dans le

« Développement économique » du pays. « Les finances publiques ont été sollicitées à travers les contributions des secteurs d'activités économiques, les zones industrielles, la réforme agraire... ».

Les politiques de incitations fiscales ont également été accordées via les codes d'investissement. Mais pour tout dire, il faut être conscient qu'il fallait également mettre en place des programmes de lutte contre la pauvreté. Mais à présent, il est clair que l'État ne peut plus se contenter de jouer le rôle de gardien social.

Il est évident que les politiques, ainsi que les organismes éducatifs, doivent être mis à disposition des jeunes. Pour qu'il en soit ainsi, il faut en premier lieu développer leurs ressources humaines. Par conséquent, il est important d'établir une bonne cohérence entre les différents programmes d'apprentissage et les besoins réels qui sont réellement dans le besoin.

Source: 1996 data; population in situation précaire.

Le monde est devenu beaucoup plus petit. Fr. L. Stephan Selimovic, le Maron des côtes du Liban, a dit : « Avec tout le monde qui arrive de l'URSS, mais en particulier en ce moment, l'Europe de l'Est et de l'Ouest, les communistes, y compris dans le bloc soviétique, ont pu se baser sur leur armée pour se présenter comme le nouveau monde. Ils ont également la volonté d'être différents, de se faire remarquer, de se faire les firmes et les journaux d'Europe de l'Est, de l'Ouest, de l'Est et de l'Ouest, car il est sur le marché de l'emploi, souvent le monde d'aujourd'hui se fait et subvient aux besoins de tout le monde. Une situation qui, cependant, a permis de l'apaiser, mais qui est l'élément d'un monde qui a connu beaucoup de problèmes et de suite à une libération sans aucune coordination. C'est pas d'être sage, mais c'est pas d'être sage ».

Document n°5

Plus de la moitié de la population mondiale vit sans protection sociale
Par Rémi Barroux | Le monde/ Publié le 30 novembre 2017

4 milliards de personnes ne profitent d'aucune prestation sociale, d'après le rapport présenté par l'Organisation internationale du travail, à Genève

Malgré des évolutions positives indéniables, plus de la moitié (55 %) de la population mondiale ne profite d'aucune des différentes prestations sociales (retraite, chômage, assurance-maladie, etc), soit quatre milliards de personnes, note l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son « Rapport mondial sur la protection sociale », présenté à Genève, jeudi 30 novembre.

Autant dire que, parmi les Objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en septembre 2015, celui qui consiste à « mettre en œuvre des systèmes nationaux de protection sociale pour tous, y compris des socles », pour réduire et prévenir la pauvreté d'ici à 2030, ne sera certainement pas atteint.

« Ce n'est pas gagné, même s'il nous reste douze ans », reconnaît Christina Behrendt, la chef de l'unité sur les politiques de protection sociale à l'OIT, l'agence des Nations unies tripartite réunissant les représentants des gouvernements, des employeurs et des salariés de 187 pays sur les questions liées au travail.

Des progrès ont certes été constatés depuis le dernier rapport de 2014. Le pourcentage de personnes couvertes par un système de sécurité sociale est passé de 27 à 29 %, une très légère hausse de deux points, malgré les nombreux engagements pris.

Et cette hausse est en partie due aux avancées réalisées en Chine. « Ce pays a considérablement progressé dans les secteurs des retraites ou de chômage », explique Christina Behrendt. La Chine investit dans la protection sociale car elle veut renforcer la demande intérieure, le pouvoir d'achat de sa population, dans une période où le marché mondial n'est pas très stable. Par ailleurs, cette meilleure protection sociale augmente aussi la productivité de sa main-d'œuvre. »

Obstacles sur les questions de financement

Si certains pays se sont améliorés dans la mise en œuvre de systèmes sociaux plus protecteurs, les obstacles demeurent nombreux, y compris dans les économies développées, notamment sur les questions de financement.

« Les politiques d'austérité à court terme continuent de saper les efforts de développement à long terme, les ajustements d'assainissement budgétaire ont des impacts sociaux négatifs considérables », estime Isabel Ortiz, directrice du département de la protection sociale de l'OIT. L'exemple de la Grèce, où les niveaux de protection sociale ont baissé, illustre bien le propos.

Selon M^{me} Behrendt, le Fond monétaire international (FMI), « tout en reconnaissant l'importance de la protection sociale, mène une politique de restriction de celle-ci ». Et de citer l'exemple de la Mongolie, qui voulait mettre en place une allocation universelle pour chaque enfant, le FMI lui demandant de la réserver aux familles les plus pauvres. Autre frein, quand les changements politiques conduisent à des virages dans les politiques sociales, comme avec l'élection de Donald Trump aux États-Unis.

www.jobdiali.com

Au niveau international, le tableau reste sombre. Seuls 35 % des enfants jouissent d'un « réel accès à la protection sociale ». Moins de la moitié (41,1 %) des mères perçoivent une allocation maternité et « 83 millions de nouvelles mères ne sont pas couvertes ». Les statistiques ne sont guère plus encourageantes concernant la couverture du chômage ou la protection des handicapés, moins de 30 % d'entre eux touchant une prestation d'invalidité.

Seul progrès, depuis une quinzaine d'années, le nombre de personnes ayant atteint l'âge de la retraite et touchant une pension est passé de 51 % (en 2014) à 68 %. Un succès relatif qui pourrait être remis en question par le vieillissement de la population dans le monde, notamment dans les économies occidentales.

الحساب الخصوصي للخرينة المسمى "صندوق دعم التماسك الاجتماعي"

أحدث الحساب الخصوصي المسمى "صندوق دعم التماسك الاجتماعي" بموجب المادة 18 من قانون المالية لسنة 2012، وذلك بهدف تمويل برامج الدعم الاجتماعي. وقد بلغ مجموع المداخل المحولة إلى الصندوق ما قدره 15.257,00 مليون درهم عن الفترة الممتدة من تاريخ إيداعه سنة 2012 إلى نهاية 2016، فيما بلغ مجموع النفقات ما يناهز 6.674 مليون درهم.

وقد أسفرت مراقبة تدبير هذا الحساب عن تسجيل عدة ملاحظات، من أبرزها ما يلي:

أولا. حكمة الصندوق

لاحظ المجلس غياب استراتيجية مندمجة لتفعيل برامج الدعم الاجتماعي، وعدم توفر برمجة متناسقة لموارد الصندوق ونفقاته، وكذا تأخر في تفعيل خدمات الصندوق (خلال سنة 2014). كما لاحظ المجلس أن الصندوق راكم رسيدا يناهز 8 مليار و584 مليون درهم عند نهاية سنة 2016، في حين تعرف كل البرامج الممولة من طرفه عدة اختلالات، ترجع بالأساس إلى ضعف التمويل. وقد لوحظ أيضا، عدم تحصيل جميع المساهمات المتعلقة ببرنامج مليون محفظة وبنظام المساعدة الطبية. هذا، بالإضافة إلى محدودية اليات المتبع والتقييم.

ثانيا. تدبير برنامج "مليون محفظة"

يهدف برنامج "مليون محفظة" إلى تشجيع الإقبال على التمدريس، والحد من الهدر المدرسي. وجدير بالذكر هنا أن عدد المستفيدين من البرنامج قد ارتفع خلال الفترة الممتدة ما بين سنتي 2012 و2016، حيث بلغ هذا العدد ما مجموعه 4.013.897 تلميذا برسم الموسم الدراسي 2016/2015. إلا أن المقاربة المعتمدة لتحديد المستفيدين من برنامج "مليون محفظة" تركز على المجال التربوي، ولا تراعي المستوى السوسيو-اقتصادي للأسر. هذا، بالإضافة إلى تسجيل تأخر في توزيع الأطقم المدرسية مقارنة بتاريخ انطلاق الموسم الدراسي، ومشاكل نظام الإعارة المتمثلة أساسا في غياب أماكن لتخزين الكتب المستعملة، وكذا حالتها المهترئة.

كما لاحظ المجلس عدم احترام العديد من الشركاء لالتزاماتهم المالية المتفق عليها في اتفاقية الشراكة الموقعة بتاريخ شتنبر 2008 من أجل إنجاز برنامج "مليون محفظة". إضافة إلى أنه، على مستوى أجهزة الحكامة، لاحظ المجلس عدم تفعيل لجنة القيادة والتقييم وتداخل الاختصاصات بين الجمعيات التي تم إيداعها والوزارة المكلفة بقطاع التربية الوطنية ومصالحها الخارجية.

ثالثا. تدبير برنامج "تيسير"

انتقل عدد المستفيدين من برنامج "تيسير" من 87.795 مستفيدا خلال الموسم الدراسي 2009/2008 إلى 828.000 مستفيد خلال الموسم الدراسي 2016/2015. وفي هذا الإطار، لاحظ المجلس غياب آلية لتحديد الفئات المستفيدة بطريقة مباشرة، وكذا إقصاء جماعات ترابية بسبب المقاربة المعتمدة في مجال الاستهداف. هذا، بالإضافة إلى تسجيل قصور في التطبيق المعلوماتي المعتمد.

وفيما يخص تمويل البرنامج: أثار المجلس محدودية الموارد المخصصة للبرنامج، وتأخر صرف المنح المالية للفئات المستفيدة الذي وصل في بعض الأحيان إلى أكثر من سنة، وكذا غياب إطار تعاقدي لتنفيذ البرنامج.

رابعا. تدبير برنامج دعم الأشخاص في وضعية إعاقة

فيما يخص مجال تحسين ظروف تدرس الأطفال في وضعية إعاقة، لاحظ المجلس تغطية متفاوتة للجمعيات الفاعلة في مجال الإعاقة حسب الجهات، وكذا ضعف نسبة تغطية الجمعيات الفاعلة في مجال الإعاقة بالعالم القروي. هذا، بالإضافة إلى ضعف عدد المستفيدين من برنامج دعم الأشخاص في وضعية إعاقة (بلغ عدد الأطفال المستفيدين من دعم التمدريس 4.744 سنة 2015 من ضمن 33.000 حسب نتائج البحث الوطني حول الإعاقة سنة 2014)، نظرا لمحدودية الغلاف المالي المخصص لمجال دعم التمدريس للأشخاص في وضعية إعاقة، وكذا تأخر في صرف المنح المالية للجمعيات المستفيدة.

و على مستوى اهتمام الأجهزة الخاصة والمساعدات التقنية الأخرى، لاحظ المجلس أن مؤسسة التعاون الوطني لا تتوفر على قاعدة للبيانات لهم عدد المستفيدين من الأجهزة الخاصة والمعدات التقنية.

أما على مستوى تشجيع الاندماج المهني والأنشطة المنيرة للدخل، فقد لوحظ تفعيل جزئي لمجال تشجيع الاندماج المهني والأنشطة المنيرة للدخل، إضافة إلى غياب التنسيق مع القطاعات الحكومية المعنية بدعم الأشخاص في وضعية إعاقة.

خامسا: تدبير نظام المساعدة الطبية

مع تعميم نظام المساعدة الطبية ابتداء من شهر مارس 2012، ويهدف هذا النظام إلى ولوج الأشخاص الموجودين في وضعية هشاشة أو فقر إلى كافة الخدمات الصحية المتوفرة في المؤسسات العمومية.

وقد بلغ عدد المستفيدين من نظام المساعدة الطبية ما مجموعه 10,605,303 مستفيدا إلى غاية 31 مارس 2016، إلا أن المجلس لاحظ تأخرا في أجل إعداد البطائق مقارنة بالأجل القانوني البالغ 60 يوما. كما لاحظ المجلس أن هناك صعوبة في تحديد وضبط الفئات المؤهلة للاستفادة من نظام المساعدة الطبية خصوصا مع تنامي القطاع غير المهيكل، واعتماد النظام التصريحي فيما يخص التصريح بالدخل.

وفيما يتعلق بالحكامة، لوحظ غياب نظام لقيادة وحكامة نظام المساعدة الطبية، وتداخل الاختصاصات بين الوكالة الوطنية للتأمين الصحي ووزارة الصحة فيما يتعلق بتدبير الموارد المالية، إضافة إلى جمع وزارة الصحة بين اختصاصين متنافيين (وصاية وزارة الصحة على المؤسسات العمومية للعلاج والاستشفاء، وتسييرها للموارد المالية للنظام). وفي هذا الصدد، لاحظ المجلس محدودية عمل لجنة القيادة واللجنة التقنية المكلفتين بإصلاح نظام المساعدة الطبية، وكذا غياب نظام معلوماتي مرن لتدبير نظام المساعدة الطبية.

أما فيما يتعلق بالخدمات الصحية المقدمة في إطار نظام المساعدة الطبية، فقد لاحظ المجلس عدم توفر بعض التخصصات أو الموارد البشرية لشبه الطبية أو المعدات أو المستلزمات البيوطبية اللازمة للمؤسسات الصحية لمواجهة الطلب المتزايد على خدمات هذا النظام. بالإضافة لذلك، لوحظ عدم احترام المسار العلاجي، مما أدى إلى تركيز الخدمات في المراكز الاستشفائية الحاصية. وأخيرا، لوحظ غياب مرجعية ملائمة لحساب كلفة العلاجات المقدمة في ظل غياب نظام الطرف الثالث وإطار تعاقدتي مع المؤسسات الصحية.